

Le traitement lexicographique d'un corpus d'expressions idiomatiques

Jean-Nicolas De Surmont

Cet article est le premier d'une série de trois consacrée au traitement lexicographique d'expressions idiomatiques. Dans ce premier texte nous nous bornerons à présenter les problèmes théoriques et empiriques qui se présentent dans le traitement lexicographique d'un corpus d'expressions idiomatiques. Plusieurs références au corpus lexicographique et au corpus linguistique utilisées sont faites afin d'appuyer les affirmations théoriques. En fin de texte la nomenclature des expressions idiomatiques qui sera décrite dans le prochain texte est consignée.

Nous commençons une série de deux articles dans lesquels nous chercherons à apporter une contribution à l'étude des relations entre la parémiologie et la lexicographie. Ce premier texte davantage théorique préfigure l'analyse du corpus d'expressions présentées dans le texte suivant et dont la nomenclature est annoncée dans ce texte.

L'expression idiomatique est un ensemble de mots employé dans un sens fixe qui ne correspond pas au sens total des mots qu'elle comporte et qui est régie par des règles sémantiques et morphosyntaxiques. La nature de certains éléments de la microstructure dictionnaire est problématique. On ne s'entend guère, dans le traitement de la phraséologie, sur le statut qui est donné à certaines expressions. S'agit-il d'exemples qui sont élaborés afin de définir le sens des entrées dans la tradition du dictionnaire anglais de Samuel Johnson (1755) ou en vue de compléter ou d'illustrer la description linguistique proposée dans la microstructure (comme chez Littré) ? S'agit-il en fait, comme c'est souvent le cas, d'une reprise de compilations antérieures qui affichent des objectifs et de procédés parfois très éloignés des dictionnaires en question ?

Expression idiomatique et culture populaire

Le discours littéraire, riche en valeurs culturelles et en charges symboliques obtient parfois un tel statut qu'il produit une phraséologie normalement décrite dans un dictionnaire d'expressions ou encore dans une section séparée d'un dictionnaire de langue générale, comme nous y a habitué le *Petit Larousse*, ou intégré à la nomenclature, comme partie du traitement du lemme représentant en ce sens une occurrence typique de ce lemme. Les formules proverbiales sont souvent assimilées à des citations implicites. Il s'agit de citations non-signées (les *cryptocitations* selon la terminologie du *Nouveau Petit Robert 1*) et présentées comme des exemples rehaussant le rôle historique et le prestige institutionnel des rédacteurs du dictionnaire (comme c'est le cas de l'Académie Française).

Dans un article intitulé « Pour un dictionnaire des mots de la culture populaire », Robert Galisson (1984) revendique l'insertion de données culturelles dans le dictionnaire. Alain Rey

souligne pour sa part que la phraséologie et la parémiologie (l'étude des proverbes) remplissent cette tâche en partie seulement, puisqu'ils sont « relativement » négligés (Alain Rey, 1988: 225). Est-ce donc dire que les proverbes sont en soi de nature *populaire*, une épithète dont l'emploi hasardeux ne saurait tous les qualifier. Jean-Claude Margolin parle de proverbes savants « pour ceux que l'on trouve dans les livres [...] le plus souvent accompagnés de commentaires [...] » ; et les proverbes populaires qui proviennent de corpus oraux ou des références intra-textuelles à des dictons, des provincialismes ou des interjections spontanées (Jean-Claude Margolin, 1981: 123). Les dictionnaires de langue extensifs fournissent des syntagmes grammaticaux, des exemples, des lexies complexes, des collocations (syntagmes usuels, phraséologie codée) et des données paradigmatiques qui éclairent les sémèmes de *chanson*. Des fragments de discours souvent cités faisant apparaître le terme *chanson* ont ainsi donné lieu à la création de formes de prose brève telles des proverbes.

Il est pourtant rare que le corpus lexicographique fasse état de pareils usages discriminés par l'emploi de marques d'usages pour les sens figurés ou les expressions idiomatiques. Les locutions idiomatiques sont souvent discriminées par des procédures utilisant des critères logiques (par exemple en définissant un sens par rapport à un autre : *par extension*), rhétoriques (ex.: *par métaphore*) ou lexicaux (ex. *archaïsme*, *vieilli*), etc. ou présentant une typographie clairement différenciée plus souvent que par des marques d'usages de proverbes.

Du reste, les exemples et contextes cités appartiennent à des contextes littéraires (les journaux, articles de magazines, rapports, monographies ont été peu exploités dans l'ensemble des corpus de la tradition lexicographique avant l'avènement des corpus électroniques) et à ce titre la représentativité du vocabulaire chansonnier de ces dernières années a été observée plus spécialement à Villeteuse, aux Archives du français contemporain¹. Il semble évident que la faveur des genres varie selon les époques. Si la pratique épistolaire est fréquente au XVIII^e siècle français, il en va de même de manière générale pour les « textes fragmentaires » (F. Susini-Anastopoulos 1997). Les premières attestations des *textes fragmentaires*, au sens de texte parémiologique, comportant le lexème *chanson* révèlent la ferveur avec laquelle le genre chansonnier est cultivée en France dès le XVII^e siècle.

Les structures préformées qui apparaissent dans des dictionnaires d'expressions ont le propre d'être fortement inscrites dans une culture dite populaire, voire dans une « contre-culture ». C'est plutôt sur le caractère universel que des parémiologues comme Elizabeth Schulze-Busacker (1985: [19]) s'entendent. Bien qu'un fonds d'expressions soit commun aux cultures européennes, il reste que chacune est susceptible de véhiculer des systèmes de valeur propres à une communauté.

La concision aphoristique et le caractère didactique de ces expressions témoignent de la place centrale qu'occupe la chanson au sein de la société, mais aussi de la maxime et des écritures fragmentaires au XVII^e siècle, que l'on pense à La Rochefoucauld ou aux nombreuses attestations d'expressions qui jalonnent l'œuvre de Molière. Les exemples cités font l'objet de troncation, d'ellipse de réduction et témoignent de ce que nous pourrions nommer la *productivité idiomatique* de l'unité *chanson* à certaines périodes.

¹ Maintenant localisées à Cergy-Pontoise.

La double composition de l'objet-chanson (linguistique et musicale) favorise la coexistence d'expressions mettant en valeur l'apparence (l'air) et la réalité (ou le contenu). Rey souligne à cet égard la « pratique dans la tradition française de tout dictionnaire encyclopédique depuis Trévoux qui consiste à consigner alternativement des titres, des lexicalisations métasémantiques et, comme dans les dictionnaires de langue, des formes extraites du discours observable philologiquement [...] (A. Rey, 1987: 8). »

Les groupes de mots codés (syntagmes terminologiques, phraséologie, proverbes, etc.) accèdent quelquefois au statut de sous-entrée, et sont parfois l'objet de gloses plus souvent que de définitions. La structuration de l'article d'un emploi idiomatique est caractérisée par une définition non lemmatique (parfois absente) adressée après le contexte. Mais l'ensemble des segments phraséologiques consignés par les lexicographes ne sont pas toujours des collocations et n'ont parfois rien d'idiomatiques (c'est le cas des maximes de Chamfort).

Statut de l'expression idiomatique

Les expressions ont plusieurs statuts. Elles sont parfois intégrées à la fiction du texte (« Tout finit par des chansons ») et réutilisées postérieurement (une sorte de *mimésis*) mettant en relief le statut social de la chanson ou servant de début au plaidoyer que Dupin Aîné [André Marie Jean Jacques] prononçait en faveur de Pierre Jean de Béranger. D'autres fois, elles ne font l'objet d'aucune description lexicographique et d'aucune attestation dans le corpus textuel littéraire mais figurent dans un essai sur la chanson. C'est le cas de « En France, tout commence par des chansons » citée par Philippe Grimbert (1996: 116) évocateur de l'orientation de son livre en partie axé sur l'importance psychologique de la chanson chez l'enfant. Cette expression, qui n'est pas sans évoquer, par un lien axiomatique, la précédente expression citée, soulève un problème de traitement dans la recension des expressions idiomatiques. Il existe en effet un écart important entre les consignations dictionnaires et les attestations textuelles qui font parfois laisser croire que les expressions ont été créées de toute pièce par les lexicographes, critique que les métalexicographes ont souvent adressée aux lexicographes du XIX^e siècle dont les méthodes, souvent artisanales, laissent planer des doutes sur la conformité entre la description et l'usage réel de la langue. La recherche nous conduit à observer trois types d'écarts dans la représentativité de la description lexicographique de la parémiologie :

- a) l'écart entre représentativité de la parémiologie attestée dans les corpus linguistiques et celle que décrivent les dictionnaires de langue générale ;
- b) l'écart entre la représentativité de la parémiologie attestée dans les corpus linguistiques et celle que décrivent les dictionnaires partiellement ou entièrement consacrés à des nomenclatures parémiologiques ;
- c) l'écart entre la représentativité de la parémiologie attestée dans les dictionnaires de proverbes et les dictionnaires de langue générale.

Nomenclature des unités idiomatiques recensées dans les corpus linguistiques et métalinguistiques

La constatation d'écarts dans la représentativité des attestations part d'une étude minutieuse du corpus des expressions idiomatiques comportant le lexème *chanson*. Elle permet de constater des filières citationnelles au fil du temps entre dictionnaires de traditions différentes (phy-

logenèse dictionnaire) mais aussi entre dictionnaires de même obédience (ontogenèse dictionnaire) (De Surmont 2006). Ainsi, peut-on retrouver des traces de la culture parémiologique dès la période du moyen français. Les locutions en moyen français ont été décrites par Giuseppe Di Stefano et Rose M. Bidler d'abord dans le *Dictionnaire des locutions en Moyen-Français* (1991) et dans *Toutes les herbes de la Saint-Jean ; les locutions en Moyen-Français* (1992). Citons aussi les travaux de Élisabeth Schulze-Busacker (1985) pour la littérature narrative, et de Joseph Morawski (1925) dans lesquels aucune expression contenant *chanson* n'apparaît. La bibliographie de Di Stefano et Bidler va jusqu'au XVII^e siècle, du moins pour les expressions contenant *chanson*, puisque l'on y trouve par exemple Antoine Oudin et Cotgrave.

Pour la période du moyen-français, c'est l'ouvrage de Giuseppe di Stefano (1991, 1992) qui n'apparaît le plus complet². Le diachronicien se heurte cependant à la datation précise des œuvres du corpus dans le cas où les références données sont souvent celles des éditions modernes. Dès le moyen-français, on note la fortune des traits sémantiques /propos/, /recommandation/, /parole/ (dans *des chansons* dans le sens de /belles paroles/).

Les sèmes définitionnels sont /louange/ ou au contraire /malheur/ dans *chanter une bonne chanson de quelqu'un, et chanter male chanson à qqn*. Notons aussi *Chantent de toy bonne chanson* (1357). Le champ sémantique des locutions formées avec le substantif *chanson* est construit avec les sèmes /propos/, /discours/, /recommandation/, /situation/, sèmes que l'on retrouve parfois dans des contextes non idiomatiques comme c'est le cas de *Ne puis faillir a bone chançon fere* chez Gace Brulé (Raynaud, 1884: 123). La nomenclature qui suit sera proprement sémantique et historique à la mesure des informations colligées. Pour respecter les normes de la revue nous ne mentionnons pas les sources des expressions ci-dessous renseignées. Le lecteur les trouvera dans un numéro à suivre consacré à la description lexicographique de ce corpus.

1. Chansons que tout cela !/chanson tout cela/ chanson !
2. Les mots font les chansons/ l'air ne fait pas la chanson (*les apparences sont trompeuses*) / le ton fait la chanson (*le ton dont on dit une chose en précise le sens*), c'est le ton qui fait la chanson (ou la musique) /en avoir l'air, mais n'en pas avoir la chanson/ il en a l'air et la chanson
3. Prendre à chanson
4. Tout finit par des chansons
5. J'ai eu ça pour une chanson(Québec), payer des chansons/ payer de chansons /payer en chanson/se payer de chansons/ je ne me paye pas de chansons
6. Redire toujours une chanson/ répondre toujours une même chanson/ c'est toujours la même chanson/ ne savoir qu'une chanson/ chanter, n'avoir qu'une chanson/ Chanter la même chanson/ il nous chante toujours la même chanson [la même chose ou la même antienne] / il n'a qu'une chanson/ il ne sait qu'une chanson
7. Voilà bien une autre chanson/ ça c'est une autre chanson/ chanter une autre chanson/ chanter autre chanson/Ah! Voici une autre chanson !
- 7.1.Voilà une belle chanson !/ Quelle chanson !

² Nous avons aussi consulté James Woodrow Hassell, 1982.

8. Avoir quelqu'un à la chansonnette
9. Chanson du ricochet/ Chanson de Ricochet
10. Il n'aura qu'un double, il ne sait qu'une chanson ; il ne chante qu'une chanson, il n'aura qu'un denier [qu'un double]
11. Conter des chansons de Jeanne et de Paquette
12. Fin des chansons et des caroles est d'espouser la verolle
13. Connaître une chanson par cœur
14. Chanter me font chansons nouvelles
15. Comme dit la chanson
16. Chanson de Robin
17. Faire chanter (à qqn) une autre chanson
18. Pincer la chansonnette
19. Interrogatoire à la chansonnette
20. Pousser la chansonnette

Conclusion

Ce passage en revue de la production parémiologique du lexème *chanson* nous permet de constater que la double composition de l'objet-chanson permet la coexistence d'expressions mettant en valeur tantôt la réalité, tantôt la forme. Le discours sur les genres chansonniers laissera des traces dans la lexicographie française, faisant tantôt l'objet de citations (en particulier dans les dictionnaires d'expressions idiomatiques et les dictionnaires philologiques) ou, tantôt, mais moins souvent, l'objet d'acceptions à part entière.

La répartition des locutions dans l'espace typographique disponible pour l'article lexicographique montre que le traitement des lexèmes (*chanson*, *chansonnette*, etc.) n'est pas homogène. En fait c'est souvent au lecteur qu'il revient de trancher sur la place qu'occupent les sens par métaphore, par extension, etc. dans le discours. Sans vouloir rejeter ces catégories, nous devons admettre que, compte tenu de l'état insuffisant de la description des registres d'emploi des usages d'expressions idiomatiques incluant le substantif *chanson*, il semble difficile de savoir auquel des registres appartiennent les « expressions littéraires », bien que la distribution des expressions montre clairement qu'elles font le plus souvent partie, déjà chez les auteurs grecs cités par les latinistes (Eschyle, Sophocle, etc.), d'un dialogue (discours direct) ou du discours produit par un narrateur intradiégétique. La nature des expressions confirme certains faits :

- a) le caractère auditif de l'usage des expressions contenant *chanson* ;
- b) le rattachement au réseau sémantique *chanté* ;
- c) sur le plan rhétorique, le fait que ces expressions soient plus efficaces dans certains domaines ou certains types de discours.
- d) *chanson* est souvent dotée des propriétés répétitives, elle constitue un élément de la doxa ou au contraire de l'anti-doxa dans les expressions comme *Voilà une autre chanson*, *C'est toujours la même chanson*.

L'ensemble des locutions recensées par Di Stefano et Bidler fait référence à des modalités de l'énonciation. Dans la plupart des cas *chanson* est investi d'un pouvoir de modulation axiolo-

gique d'un fait discursif, situationnel, que l'on retrouve dans le corpus textuel contemporain. Ainsi le sème figuré dominant en moyen-français et le plus productif d'expressions est le sens de /discours/, /propos/, alternant avec l'objet- chanson comme genre poétique, acception technique de la rhétorique.

C'est aussi l'interchangeabilité qu'il nous a été permis d'observer à travers ce corpus. Il en va ainsi d'expressions dans lesquels air et ton sont interchangeables (*le ton* ou *l'air ne fait pas la chanson*) comme il en va aussi de nombreux co-existants lexicaux de chanson (parasynonymes diachroniques). Il existe donc une nuance entre *bruit* et les autres types de sonorités et il existe certainement un jugement axiologique entre *bruit* et *musique*, à preuve cette expression : « Ce n'est point de la musique, ce n'est que du bruit³. »

Bibliographie

Études

DE SURMONT, J.N. (2006): "Du contexte à la citation : les récents développements de la dictionnaire", 7^e journées scientifiques du réseau lexicologie, terminologie, traduction, Agence universitaire de la francophonie, « Mots, termes et contextes », Bruxelles, Institut supérieur des traducteurs et des interprètes, 8-10 septembre 2005. <http://perso.univ-lyon2.fr/~thoiron/JS%20LTT%202005/pdf/Desurmont.pdf>

GALISSON, R. (1984): "Pour un dictionnaire des mots de la culture populaire", *le Français dans le monde*, 188:57-63.

GRIMBERT, P. (1996): *Psychanalyse de la chanson*. Paris : Les Belles Lettres, Archimbaud.

MARGOLIN, J.-C. (1981): "L'expression de la culture populaire dans les chansons de Clément Jannequin", dans Jean-Michel Vaccaro (dir.): *La chanson à la Renaissance, Actes du XX^e Colloque d'Études humanistes du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance de l'Université de Tours. Juillet 1977*, exemples musicaux calligraphiés par Jean Pierre Ouvrard. Tours : Éditions Van de Velde : 120-138.

MORAWSKI, J. (1925): *Proverbes antérieurs au XV^e siècle*. Paris : Honoré Champion.

REY, A. (1988): "La métalexigraphie dans les revues de langue française : 1982-1983", *Lexicographica*, 4: [211]-234.

(1987): "Le dictionnaire culturel", *Lexicographica*, 3:[3]-50.

SCHULZE-BUSACKER, É. (1985) : *Proverbes et expressions proverbiales dans la littérature narrative du Moyen-Âge français ; recueil et analyse*. Paris, Genève : Éditions Slatkine.

SUSINI-ANASTOPOULOS, F. (1997): *L'Écriture fragmentaire, définitions et enjeux*. Paris : PUF.

Corpus métalinguistique

DI STEFANO, G. et R. M. Bidler (1992): *Toutes les herbes de la Saint-Jean ; les locutions en Moyen-Français*. Montréal : Édition CERES.

HASSELL, J. W. (1982): *Middle French Proverbs, Sentences, and Proverbial Phrases*. Toronto : Pontifical Institute of Mediaeval Studies.

³ Kastner, 1866 : p. 72.